

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°35 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 31 MARS 2017 A 20 H

Date de la convocation : 24 mars 2017.

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoints
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué
Mme Corinne GARNIER, Conseillère municipale
MM. Hervé DECREUSE, Luca CURTENELLE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers municipaux.

Excusés : Mme Jennifer BRESSAND, Conseillère municipale.

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 35 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 34 du 24/02
2. Administration générale
 - CFD : Compte rendu rapide de la réunion du 28/03, notamment le pôle santé.
 - Changement d'indice FP des indemnités de fonction des élus.
3. Budget général.
 - Examen et vote prévu jeudi 13 avril à 19h30
4. Eau – Assainissement
 - Compte de gestion 2016
 - Compte administratif 2016
 - Budget 2017
 - Point sur les travaux du château d'eau
5. Lotissement Montguidan
 - Compte de gestion 2016
 - Compte administratif 2016
 - Budget 2017

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2016 « Lotissement » par 8 voix sur 8,
(Le Maire ne prenant pas part au vote)
- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion
- approuve le compte de gestion 2016 du Trésorier à l'unanimité des présents,
- décide, à l'unanimité des présents,
 - de reporter l'excédent de fonctionnement de : 7 691.28 €

➤ Budget 2017

- Fonctionnement : Dépenses : 24 151 €
Recettes : 24 151 €
- Investissement : Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget « Lotissement » 2017.

6. Zone artisanale

- Suppression de la compétence communale

Le Maire rappelle que la compétence est désormais intercommunale

- Terrain des Monts de Joux

Il a été rappelé à la commune que la vente de ce terrain doit subir la TVA à 20%. En conséquence un acte rectificatif de 12 000 € correspondant à la TVA sera établi par le notaire.

7. Bâtiments

- Point sur les travaux de l'église

L'entreprise Pateux souhaite ardemment mettre en place son échafaudage alors même que le niveau des subventions n'a toujours pas été communiqué à la commune.

En conséquence, c'est l'architecte qui devra ou non donner son accord à l'entreprise.

- Point AREB

Suite à l'assemblée générale de cette association le 29 mars, le Maire indique que l'AREB a 5 900 € de liquidité et qu'elle est donc en situation de poursuivre ces actions en faveur de la rénovation de l'église.

8. Voirie → Point sur les travaux des rues L. Troutet et d'Arlier

Une réunion de la commission est à prévoir afin de faire le point sur ce sujet.

9. Informations diverses

- Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai.

Cette année, pour les 2 tours et quel que soit le lieu, tous les bureaux de France seront ouverts aux électeurs de 8 h à **19 h**. Cet horaire uniformisé devrait permettre de limiter les risques de divulgation des résultats.

- Fête des mères vendredi 2 juin.

La commission fêtes et cérémonies a fait un choix original cette année en proposant d'assister au spectacle des Etoiles Noires. Avant le départ, les Mamans se retrouveront à la salle des fêtes pour l'apéritif.

Le conseil espère que ce choix plaira au plus grand nombre.

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there is a large signature for the Mayor. In the middle, there are several smaller signatures for the Deputies. On the right, there are several more signatures for the Municipal Councillors. The signatures are written over the printed names of the respective officials.